

PROCES-VERBAL DE LA PREMIERE SEANCE DE LA POLICE REGION MORGES ANNEE 2016 MARDI 27 SEPTEMBRE 2016 à 20 HEURES à la salle de l'Aula à Préverenges

Excusés:

René-Michel	Blatti	Conseiller	communal	Préverenges
Antoine	Chappuis	Conseiller	communal	Préverenges
Raymond	Chatelan	Conseiller	communal	Buchillon
Stéphane	Masini	Conseiller	communal	Morges
Jean-Claude	Rochat	Conseiller	communal	Tolochenaz
Frédéric	Vallotton	Conseiller	communal	Morges

Ouverture de la séance :

A 20h05, le Président de la PRM, M. Hervé Nusbaumer ouvre la séance.

Il salue l'Assemblée et lui souhaite la bienvenue. Il salue également le Commandant Martin de Muralt et la presse. Il profite de dire à l'Assemblée qu'il les remercie de lui avoir fait confiance pour occuper ce poste. Il remercie aussi son prédécesseur, M. F. Ludwig pour les 2 ans au poste de Présidence.

1. Appel:

Le quorum étant atteint, chaque commune étant représentée, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

M. A. Chappuis, excusé ce soir, a eu le malheur de perdre son épouse. Une minute de silence est observée.

2. Approbation de l'ordre du jour

- 1. Appel.
- 2. Approbation de l'ordre du jour.
- Assermentation(s).
- 4. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 août 2016.
- 5. Préavis du Comité de direction
 - N° 04/09.2016 Budget de l'exercice 2017 (documents transmis par courrier le 12 août 2016) ; N° 05/09.2016 Indemnités de délégués et de la secrétaire du Conseil intercommunal ainsi que des membres du Comité de direction ;
 - N° 06/09.2016 Demandes d'autorisations générales : de plaider, d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de CHF 20'000.00 par cas.
- 6. Rapport de commission
 - N° 04/09.2016 Budget de l'exercice 2017 (les documents suivront par courrier séparé).
- 7. Rapport-préavis du Comité de direction
 - N° 01/09.2016 Rapport-préavis sur la motion de la commission de gestion et des finances par laquelle elle demande une modification réglementaire ou statutaire dans le but de nantir la commission de gestion et des finances de l'examen de tous les préavis ayant un impact financier (dépenses extra-budgétaires), dès que le montant demandé dépasse une limite de CHF. 50'000.00.
- 8. Communications du Bureau.
- Communications du Comité de direction.
 Communication N° 02/09.2016 Séances du Conseil intercommunal 2017.
- 10. Réponses du Comité de direction aux questions en suspens.
- 11. Questions, vœux et divers.

Pour information:

Le délégué suppléant, qui remplace un membre excusé, doit impérativement s'annoncer, avant début de la séance, auprès du Président ou de la secrétaire, et communiquer le nom du délégué remplacé.

Après lecture de l'ordre du jour par le Président ce dernier est accepté à l'unanimité.

3. Assermentations

Madame S. Pittolaz, Messieurs P.-F. Guex, M. Pasqualone et G. Robin sont assermentés. Le Président leur souhaite la bienvenue au sein de ce Conseil intercommunal.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 août 2016

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Le PV est accepté à la majorité des Conseillers présents et trois abstentions.

5. Dépôt de préavis

Nº 04/09.2016 Budget 2017

Le préavis du budget a été envoyé à chaque Conseiller et est de suite débattu ce soir.

N° 05/09.2016

Indemnités des délégués et de la secrétaire du Conseil intercommunal ainsi que des membres du Comité de direction.

Nº 06/09.2016

Demandes d'autorisation générales : de plaider, d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de Fr 20'000.- par cas.

6. Rapport des commissions

Nº 04/09.2015 Budget 2017

M. F. Ludwig lit et commente le rapport du Budget.

Le Président explique que ce préavis comporte un amendement. Il s'agit de remplacer le montant de Fr. 4'900.- (revenus) pour la commune de St-Prex, dans les conclusions du préavis, sous le point 2, par le montant de Fr. 49'000.-

Le Président ouvre la discussion sur l'amendement.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close

L'amendement est accepté à l'unanimité

Le Président ouvre alors la discussion sur l'ensemble du préavis

Mme B. Moser a bien compris que le Conseil intercommunal ne se prononçait pas sur le plan des investissements. Elle demande comment sont calculés les amortissements mentionnés sous la rubrique amortissement à inscrire aux comptes/budget.

M. F. Ludwig répond que prochainement, le Conseil va se prononcer sur l'acquisition de véhicules de Police pour toute la législature. Pour éviter de noter un montant chaque année, il ne paraîtra qu'une fois. Il sera réparti, sous forme d'amortissements sur les comptes de fonctionnement.

Mme B. Moser demande sur combien d'années.

M. R. Burri explique que dans le tableau de l'amortissement, les Fr. 40'000.- correspondent à ce qui figure au budget 2017 et représente l'amortissement d'un certain nombre de véhicules acquis il y a quelques années et amortis sur 5 ans en général. En 2017, des investissements seront prévus pour un total estimé à près de Fr. 1'145'000..- qui seront composés d'achats de véhicules, ainsi que d'équipement des futurs locaux de Police. L'amortissement qui figure en 2018 est calculé sur les dépenses consenties en 2017 et le solde des années antérieures. Il est chiffré selon la durée des investissements, 5 ans pour les véhicules et 10 à 15 ans pour le mobilier. En 2017, les investissements seront conséquents et seront reportés sur plusieurs années.

<u>Mme B. Moser</u> trouverait intéressant qu'à l'avenir, le détail soit inscrit au budget. Elle demande également, par rapport aux frais des Fr. 84'000.- de recommandés qui apparaissent en charges supplémentaires, si ces derniers sont reportés sur les factures envoyées aux personnes.

M. F. Ludwig suppose qu'il y a des frais lors de chaque prononcé. Et cela représente un gros montant. M. M. de Muralt dit que non. Les recettes liées au règlement de Police font l'objet d'un règlement ad hoc qui a été adopté et validé par le Conseil d'Etat. Le coût d'une heure d'audience qui représente une feuille ou 2, est facturé. Des tabelles existent et ont été validées par le Conseil d'Etat. Il y a maintenant l'obligation d'envoyer toutes lettres par recommandé. Ce sont des nouvelles charges qui n'ont pas de recettes équivalentes.

M. E. Schaller demande à quoi correspondent les frais de logiciel de renseignement de Fr. 20'000.-

M. F. Ludwig répond que la commission de gestion a soulevé la question en se demandant s'il n'existait pas déjà un logiciel cantonal connecté avec la gendarmerie. Il semble que ce ne soit pas possible et que les Polices communales se soient organisées avec un système propre à leur organisation d'où ce montant.

M. E. Schaller demande alors si toutes les Polices communales auront le même logiciel.

M. M. de Muralt résume en disant que les Polices communales se sont organisées au mieux pour développer un programme de renseignement afin d'analyser le renseignement à l'échelon communal pour pouvoir échanger avec le Canton de manière optimale. C'est un projet et les zones pilotes sont l'ouest lausannois et la PRM avec l'objectif que toutes les polices communales travaillent avec la même grille de lecture et des analyses de renseignements afin que ce soit exploitable sur l'ensemble du Canton.

M. F. Ludwig explique, pour les nouveaux membres de la PRM, que cela peut paraître bizarre qu'un chef de service tel que M. M. de Muralt soit présent aux diverses séances, mais certaines fois, les questions sont tellement pointues, qu'il faut quelqu'un du terrain pour y répondre. La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Pour Morges, le budget est accepté à l'unanimité
Pour St-Prex, le budget est accepté à l'unanimité
Pour Tolochenaz, le budget est accepté à l'unanimité
Pour Buchillon, le budget est accepté à l'unanimité
Pour Lussy-surMorges, le budget est accepté à l'unanimité

A l'unanimité,

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- après avoir pris connaissance du budget ordinaire 2017 et du préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission de gestion chargée de l'étude de cet obiet.
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE:

- d'adopter le budget ordinaire des activités de police de la Police Région Morges pour 2017, représentant des charges à hauteur de CHF 12'004'600.00 et des recettes pour un montant de CHF 5'384'200.00. La différence, présentant un excédent de charges de CHF 6'620'400.00 entièrement couvertes par les communes membres, tel qu'amendé;
- 2. de prendre acte des budgets ordinaires des tâches par contrat de droit administratif pour 2017, représentant des charges à hauteur de CHF 4'265'200.00 (CHF 16'268'800.00 CHF 12'004'600.00) couvertes par les recettes de fonctionnement et la participation des communes bénéficiaires des prestations. Les charges et revenus étant les suivants :
 - CHF 2'734'900.00 (charges), CHF 3'306'500.00 (revenus) pour la Commune de Morges;
 - CHF 310'000.00 (charges), CHF 49'000.00 (revenus) pour la Commune de Saint-Prex;
 - CHF 23'000.00 (charges), CHF 10'000.00 (revenus) pour la Commune de Tolochenaz ;
 - CHF 3'000.00 (charges) pour la Commune de Buchillon ;

CHF 3'000.00 (charges), CHF 600.00 (revenus) pour la Commune de Lussy-sur-Morges.

le vote du budget de chaque commune étant réservé ;

- 3. de dire que le solde des contrats de droit administratif est à la charge ou au bénéfice de chaque commune ;
- 4. de prendre acte du plan des dépenses d'investissement avec les réserves qu'il comporte.

7. N° 01/09.2016 Rapport-préavis sur la motion de la commission de gestion et des finances par laquelle elle demande une modification réglementaire ou statutaire dans le but de nantir la commission de gestion et des finances de l'examen de tous les préavis ayant un impact financier (dépenses extra-budgétaires), dès que le montant demandé dépasse une limite de CHF. 50'000.00.

Le Président explique qu'une commission va étudier ce rapport prèavis, découlant d'une motion déposée l'année dernière par M. Vincent Duvoisin.

8. Communications du bureau

Le règlement du Conseil que l'assemblée a reçu date de fin 2012 et jusqu'à présent n'a pas fait l'objet d'une approbation formelle du département des Institutions et de la Sécurité. Il s'agira d'y remédier prochainement. Le bureau du Conseil va soumettre des propositions d'ajustement du règlement sur lesquelles le Conseil se prononcera avant de les transmettre au Codir.

Les dates des conseils intercommunaux prévues sont les suivantes :

29 novembre 2016 à 20h00

4 avril 2017 à 20h00 au Forum

30 mai 2017 à 20h00 26 septembre 2017 à 20h00 28 novembre 2017 à 20h00

9. Communications du CODIR

Mme A.-C. Aubert-Despland dit que le Conseil a reçu 2 communications écrites dont une est sur les places. Il s'agit de la réponse à M. Ch. Dizerens.

Et la deuxième cite les dates des Conseils intercommunaux.

- M. J.-J. Aubert dit que le projet de construction de l'hôtel de Police avance et les délais sont respectés. Les travaux de creuse arrivent à leur terme. La date de remise du bâtiment reste inchangée, 1er novembre 2017. Divers travaux sont en cours et l'analyse de l'enveloppe budgétaire dit que le budget sera respecté.
- M. R. Burri dit que suite à l'acceptation de la grille des salaires par le Conseil en date du 30 août 2016, la procédure de signature de la dite convention, a été engagée. Elle a été paraphée par le Président du Comité de Direction, le représentant local de la Fédération et la Présidente de la Fédération des fonctionnaires de Police. Les divers travaux administratifs sont en cours pour permettre son entrée en vigueur au 1er janvier 2017. La mise à jour de tous les contrats est en route.
- M. C. Dizerens remercie le Codir pour la réponse au vœu qu'il avait émis lors du Conseil du 24 novembre 2015. La réponse permettra au Conseil intercommunal de connaître la formation de base destinée aux aspirants policiers. Le Conseil intercommunal comprendra mieux la formation des assistants de sécurité public. Cela permettra aussi de saisir la pertinence des cours de formation continue qui sera développée.

10. Réponses du Codir aux questions en suspens

Il n'y a pas de questions en suspens.

11. Questions, vœux et divers

- M. F Siegwart demande si le résultat des votations de ce week-end aura des répercussions sur la PRM ?
- Mme A.-C. Aubert-Despland répond qu'il n'y aura aucunes incidences sur la PRM. Ce sera la Police fédérale.
- M. M. de Muralt répond que la loi fédérale n'impacte nullement les activités de la PRM. Les services de renseignements aujourd'hui sont sourds et muets. Ils devraient maintenant avoir les outils nécessaires pour pouvoir écouter, cibler, faire des perquisitions informatiques et physiques auprès de personnes soupçonnées en cas d'extrémisme et de terrorisme. La PRM n'est pas concernée. C'est vraiment au niveau fédéral. 12 collaborateurs de la Police du Canton de Vaud ont ces compétences, mais pas la gendarmerie. Ces gens font partie de la Police de sûreté.
- M. F. Ludwig constate qu'il est possible que le règlement du Conseil soit modifié. Il dit que ce règlement dépend quand même des statuts, or on devrait modifier les statuts, ce qui va impacter des articles de notre règlement. Il faudra être particulièrement attentif à ne pas faire d'erreurs quant aux changements que cela n'empiète pas sur les règlements votés par les diverses communes.
- Le président dit que certaines modifications porteront essentiellement sur la représentativité de Conseillers municipaux au sein du Conseil intercommunal. Cela posait problème lors de la dernière législature.
- Pour le règlement en lui-même, ce sera du toilettage. Un exemple : que les suppléants de la commission de gestion puissent assister aux séances de ladite commission.
- M. P.-F. Guex, par rapport au point 7 de l'ordre du jour, dit que Buchillon n'était pas sur la même ligne que le contreprojet du comité de direction.
- M. H. Nusbaumer répond que c'est la problématique du règlement communal. Le Conseil peut faire une proposition qui sera transmise au Codir. Le Codir va faire un préavis dans lequel ils accepteront les propositions du Conseil ou feront un contre-projet. La commission statuera sur le projet ou le contre-projet. Ce sera voté après discussion.
- M. L. Rey n'a pas bien compris si lors des nominations des commissions, c'était mieux de changer les heures de rendez-vous ou les personnes ne pouvant pas siéger.
- M. J.-J. Aubert dit que les agendas des diverses Municipalités sont déjà tellement chargés que ce serait bien de pouvoir rester aux dates prévues par le Codir.
- M. L. Rey demande si les commissaires nommés pourraient trouver eux-mêmes un remplaçant et ceci même venant d'une autre commune.
- Le Président répond que oui et que si c'est possible en interne, ce serait parfait. Certaines communes n'ont pas assez de membres pour pouvoir siéger dans chaque commission.
- M. F. Ludwig dit qu'il n'y a que dans la commission de gestion où toutes les communes doivent être représentées.
- M. F. Siegwart demande si la motion qu'il a déposée lors de la dernière séance va inciter à changer les statuts et combien de temps cela prendra, motion qui ouvrait la porte aux Conseillers municipaux. M. J.-J. Aubert dit que cela prendra une année.
- M. R. Burri ajoute que l'assemblée est bien obligée de finir la législature commencée ainsi, Mme la Préfète n'étant pas d'accord d'installer des Conseillers municipaux. C'était un article à changer, mais la durée de révision prenait un certain temps.

Cette législature a débuté comme ceci et ce sera donc à la prochaine législature que les nouveaux statuts démarreront. Un toilettage plus conséquent de ces statuts est à faire.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Il est 21h10 lorsque le Président clôt la séance.

Le Président La Secrétaire

Hervé Nusbaumer Claude de Titta